

Jeudi 31 janvier : journée d'action dans la fonction publique

Assistants socio-éducatifs, Éducateurs spécialisés Conseillers en économie sociale et familiale Éducateurs jeunes enfants, Conseillers socio-éducatifs...

Exigeons la reconnaissance de nos qualifications!

La CGT revendique une reconnaissance des qualifications des agents de la filière médico-sociale dans le cadre de l'agenda social et afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

otre syndicat au niveau national, appelle l'ensemble des professionnels sociaux et éducatifs syndiqués CGT à se réunir le 17 janvier 2013 afin de rendre visible leurs revendications dans le cadre de l'action inter fonction publique du 31 janvier prochain. Construire ensemble une suite offensive pour l'ensemble des cadres d'emplois de filière médico-sociale et obtenir des évolutions de carrière un niveau de rémunération dignes de nos qualifications, une reconnaissance de ces dernières, de la technicité des métiers, et de la pénibilité.

La CGT revendique pour :

Les conseillers socio-éducatifs, cadres infirmiers: une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 5 avec une grille indiciaire du même niveau du grade des ingénieurs Principaux et de Classe Ex-ceptionnelle.

Les assistants socio-éducatifs (assistants sociaux, éducateurs spécialisés et conseillères en économie sociale et familiale) : une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des attachés de la filière administrative.

Les éducateurs de jeunes enfants : une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

Les moniteurs-éducateurs: un véritable déroulement de carrière avec dans le cadre d'emplois, la création de deux grades, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+2 avec une évolution professionnelle par la formation vers le diplôme d'Educateur Spécialisé.

Les rééducateurs : une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac+3, avec une intégra-tion en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la fi-lière administrative.

Les assistants médico-techniques : une intégration dans la filière technique, afin d'entériner une revendication ancienne de ces professionnels avec le maintien de la reconnaissance des qualifications à hauteur de leur niveau de recrutement, pour l'instant Bac+2.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF): une intégration en catégorie B qui reconnaîtra leur qualification de niveau IV (BAC);

Pour les cadres d'emplois des Infirmiers (Bac+3), des Puéricultrices (Bac+4), des cadres de santé (Bac+5) et cadres de santé supérieurs (Bac+5), la CGT demande le maintien de la catégorie active pour les agents qui peuvent y prétendre et une reconnaissance des qualifications à hauteur de leur di-plôme.

Pour les ATSEM, les auxiliaires de soins, de puériculture, les aides-soignants : une étude d'un déroulement de carrière.

D'ores et déjà, dans les Bouches-du-Rhône, les travailleurs sociaux font bouger les lignes